

PRINCIPES DE SWISS AQUATICS DIVING POUR L'ENVOI DES ATHLÈTES À DES CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

Etat : 30 août 2024

1. DÉFINITION

1.1 CHAMPIONNATS INTERNATIONAUX

	Organisation (années)	Athlètes par discipline	Teams par Teamevent	Restrictions de participation	Critères de sélection	Sélection
Olympic Games	4	2	1	Oui	SO/SAD	SO
World Aquatics Championships	2 ¹⁾	2	1		SAD/SA	SAD
World Aquatics World Cup	1	2	1	e.p.	SAD/SA	SAD
<i>FISU World University Games</i>	2 ²⁾	3	1	Oui	SUS	SUS
<i>CISM World Summer Games</i>	4 ³⁾			Oui	CISM	CISM
Youth Olympic Games	4 ⁴⁾	2		Oui	IOC	IOC
World Aquatics Junior Championships	2 ²⁾	2	1		SAD	SAD
World Aquatics Masters Championships	2 ¹⁾				Aucun	SA
European Aquatics Championships	1	2	1		SAD/SA	SAD
European Aquatics Junior Championships	1	2	1		SAD	SAD
European Aquatics Masters Championships	2 ¹⁾				Aucun	SA
World Aquatics Championships High Diving	2 ¹⁾	3		Oui	SAD	SAD
World Aquatics High Diving World Cup	1	3		Oui	SAD	SAD
World Aquatics Junior High Diving Championships	2 ¹⁾	3			SAD	SAD
European Aquatics Championships High Diving	2 ²⁾	3		Oui	SAD	SAD
European Aquatics Junior Championships High Diving	1	3			SAD	SAD

Légende ci-après

SUPPLIERS



NOSERGROUP

PARTNERS



SWISSLOS



Légende :

¹ = les années impaires (2025 / 2027 / ...)

² = les années paires (2026 / 2028 / ...)

³ = les années des Jeux Olympiques

SO = Swiss Olympic

SA = Swiss Aquatics

SAD = Swiss Aquatics Diving

SUS = Swiss University Sports

IOC = Internat. Olympisches Komitee

FISU = Fédération Internationale du Sport Universitaire

CISM = Conseil Internationale du Sport Militaire

Restrictions de participation :

Pour toutes les compétitions : Seuls les athlètes suisses titulaires d'un passeport suisse sont autorisés à participer.

Olympische Spiele: Un maximum de 136 athlètes sont admis (resp. 68 hommes et femmes). Sur la base d'un processus de qualification fixé par le CIO / World Aquatics, des places de quota sont attribuées aux CNO, que le CNO concerné peut accepter ou restituer.

World University Games : Les participants doivent être âgés de 18 à 25 ans et inscrits dans une université.

CISM : Seuls les membres de l'armée peuvent participer.

Youth Olympics: C'est le CIO qui sélectionne les participants.

Masters : Les participants représentent un club, pas un pays.

1.2 Compétences

Les compétences pour la préparation des critères de sélection et l'envoi des athlètes sont indiquées dans le tableau récapitulatif des championnats internationaux.

1.3 Principes

Le document stratégique 2021-2024 (2028) de la Fédération suisse de natation (édition de mars 2020) contient des déclarations clés concernant le sport de performance :

« 4.5. VISION ÉLARGIE DU DOMAINE SPORTIF DIVING

En plongeon, une large base d'athlètes garantit un succès sportif à long terme, ce qui permet de maintenir la classification par Swiss Olympic. La réussite sportive à long terme se définit par une participation régulière aux finales au niveau européen et par une participation régulière aux demi-finales au niveau mondial. Un fort sentiment d'unité garantit que nous travaillons ensemble dans l'esprit du sport. Les synergies et les coopérations interassociatives sont utilisées pour développer davantage la discipline plongeon en Suisse, tant au niveau du sport populaire que du sport de performance. »

2. Situation actuelle

2.1 Cadres nationaux

Sur la base des lignes directrices du modèle idéal de la Fédération, swiss aquatics diving gère :

- 1 cadre national Diving et 1 cadre olympique (pour des athlètes éventuellement qualifiés)
- 1 cadre national Relève Diving
- 1 cadre national High Diving
- 1 cadre national Relève High Diving

2.2 Centres de performance de la relève (Sous réserve de modifications)

Swiss aquatics diving soutient des centres de performance de la relève à :

- Berne et Thoune
- Genève
- Lausanne
- Zurich

2.3 Envoi d'athlètes à des championnats internationaux

Swiss aquatics diving a décidé, selon ses possibilités (athlètes compétitifs, entraîneur-se compétents, juges reconnus, situation financière) de préparer et de nommer des athlètes pour les championnats internationaux (voir 1.1).

À cette fin, swiss aquatics diving définit chaque année les objectifs et les critères de sélection dans des Directives de sélection.

2.4 Idées directrices pour le développement des athlètes

Dans le cadre du développement des jeunes athlètes pour passer du Sport de performance au Sport d'élite, swiss aquatics Diving part du principe que la carrière internationale en termes de participation aux compétitions interationales se déroule de la manière suivante :

	<u>Compétitions nationales</u>	<u>Compétitions internationales</u>
1.	Compétitions régionales	
2.	Championnats suisses de la relève	Compétition internationale de la relève
3.	Championnats suisses	Championnats d'Europe Juniors
4.		Evt. Championnats du monde Juniors
5.		Compétitions internationales Elite
6.		Championnats d'Europe
7.		Coupe du monde
8.		<i>Evtl. FISU World University Games / CISM World Summer Games</i>
9.		Championnats du monde
10.		Jeux Olympiques

Ce "développement type : étape par étape" garantit que le risque de surcharge, de surmenage et de démotivation est faible.

Un athlète peut s'affirmer dans sa catégorie en fonction de son niveau de performance et évoluer dans des compétitions dont le niveau augmente continuellement.

L'objectif est d'amener progressivement les athlètes à relever des défis de plus en plus exigeants.

Toutefois, il est important de souligner que ce "développement type" doit en principe être considéré comme une orientation et qu'il peut y avoir des exceptions.

L'abandon de certaines catégories de compétition devrait toutefois rester l'exception, car dans le passé, le fait de sauter des objectifs partiels dans la planification de la carrière a souvent conduit à l'abandon de carrières prometteuses.

Même si les Jeux olympiques sont souvent identifiés comme le grand sommet de la carrière des athlètes, il doit être clair que seuls quelques rares athlètes atteignent cet objectif (notamment en raison des restrictions de participation).

Dans le développement de nombreux athlètes, le potentiel de performance individuelle est déjà épuisé après les compétitions régionales : Gardons ces athlètes et motivons-les à assumer des tâches au sein du club, de la région ou au niveau national.

Après les championnats suisses, certains athlètes ont atteint leur potentiel individuel maximal et leur niveau de performance. L'une des possibilités pour une carrière internationale est de participer aux championnats d'Europe ou du monde des masters.

3. Critères de sélection

3.1 Objectifs

Introduction

La situation du plongeur (qui s'applique à tous les sports jugeables) peut être résumée comme suit :

- Le classement en tant qu'objectif ne peut être influencé que dans une mesure limitée car il dépend des autres participants, mais
- Le nombre de points ne peuvent être comparés que de manière limitée.

En particulier, World Aquatic même souligne, lors de la formation des juges, que le barème devrait être flexible et adapté à la compétition respective !

Le plongeur est jugé et évalué aux rangs :

Swiss Olympic attribue des points pour certains rangs aux Jeux Olympique, Championnats du monde, Championnats d'Europe et au niveau des juniors.

Une place de quota pour les Jeux olympiques est généralement obtenue par une qualification en finale (parmi les 12 meilleurs) ou en demi-finale (parmi les 18 meilleurs) lors d'une compétition déterminée par AQUA.

L'attribution ne se fait pas sur la base d'un nombre de points précis.

→ *Par conséquent :*

Seuls les rangs rentrent en considération comme objectif.

Quel rang comme objectif ?

Depuis des années, une place en finale (rang 1-12) aux championnats d'Europe (élite et junior) dans les disciplines individuelles et un rang 1-6 aux team-événements sont utilisés comme objectif.

Au niveau mondial, il s'agit des rangs **1 à 18** (qualification en demi-finale) pour les disciplines individuelles et des rangs **1 à 12** (qualification finale) pour les team-événements.

Au niveau mondial, la **18^e place** correspond à une place de quota pour les JO. (Sous réserve de modifications du règlement).

La différence du niveau de performance entre l'Europe et le monde a augmenté ces dernières années.

Outre la CHN, les athlètes de CAN, MEX, USA, COL, MAS, PRK et AUS sont considérés comme nettement plus performants que la plupart des nations européennes.

RUS (en raison du boycott), UKR, GER et les autres nations européennes ont perdu du terrain, les exceptions confirment la règle. Si la 18^e place au niveau mondial devrait être raisonnablement maintenue (place de quota olympique), on devrait plutôt viser un **rang de diplôme** en Europe (**rang 1-8**).

3.2 Critères de sélection

Nombre de points

Le nombre de points fixé doit être obtenu lors de compétitions de sélection acceptés et doivent permettre d'obtenir le rang de finaliste lors de la compétition but.

Jusqu'à présent, le nombre de points a été déterminé comme suit :

- Les points de référence sont calculés sur la base du nombre de points obtenus lors des éliminatoires des trois dernières éditions de la compétition ;
- Pour un objectif de 12^e rang (par exemple aux championnats d'**Europe**), il s'agit de trois valeurs pour le 8^e rang et de trois pour le 12^e rang ;
- Pour un objectif de 18^e (par exemple aux championnats du **monde**), il s'agit de trois valeurs pour le 12^e rang resp. le 18^e rang;
- Les résultats des éliminatoires pour la 1^{ère}, 3^{ème}, 8^{ème}, 12^{ème} et 18^{ème} place sont enregistrés dans une liste, différencié selon les Jeux Olympiques, Championnats du Monde, Championnats d'Europe et Championnats d'Europe Juniors ;
- Pour les épreuves synchronisées (surtout au CE et au CEJ), cette formule ne peut pas être appliquée tout le temps, car souvent il n'y a même pas 8 équipes engagées.

Justification :

1. Le rang visé doit être obtenu lors des éliminatoires de la compétition but ;
2. En règle générale, les notes d'évaluation aux éliminatoires des championnats internationaux sont plutôt strictes ;
3. Si seul le nombre des points du rang visé est pris en compte, l'objectif ne sera pas forcément atteint lors de la compétition but ;
4. La combinaison du nombre de points des 8^e / 12^e resp. 12^e / 18^e rang a fait ses preuves depuis des années. L'athlète qui remplit ces conditions lors des compétitions de sélection, atteint généralement aussi l'objectif lors de la compétition cible ;
5. Il semble que ce mixage absorbe le développement de notre sport qui est presque impossible à prévoir. Nous savons, par exemple, que de nombreux athlètes de haut niveau prennent leur retraite après les Jeux olympiques et que le niveau a tendance à baisser. Néanmoins, le nombre de points ainsi calculé s'est avéré fiable.

Rang

Pour les CM / CMJ, les rangs lors des précédents CE / CEJ peuvent être désignés comme critère principal ou critère supplémentaire, par exemple, rang de diplôme au CE = Sélection.

Degré de difficulté des programmes

Les degrés de difficulté des programmes exigés se basent sur les programmes qui ont été présentés en moyenne dans les disciplines correspondantes lors des compétitions finales (ou demi-finales) précédentes.

L'expérience a montré que des programmes plus simples ne permettent pas d'atteindre le rang visé.

Conditions supplémentaires

De manière générale, la participation aux championnats suisses (hiver et été) est obligatoire.

Compétitions de sélection

Les manifestations de sélection sont des manifestations internationales avec, selon l'expérience, une très bonne participation internationale (p. ex. Bolzano, Madrid, Rostock, ...) et des championnats nationaux ouverts (p. ex. Championnats allemands, britanniques, ukrainiens). Chez les juniors, les meetings internationaux bien remplis (p. ex. 8-Nations, Dresde) sont reconnus. Les événements de sélection pour un championnat international donné sont généralement fixés par la fédération après l'annonce du calendrier pour l'année suivante.

Cas particuliers

Plus de 2 athlètes / 1 team remplissent les critères dans une discipline :

Les critères sont fixés dans les directives de sélection correspondantes.

Les critères possibles sont:

- Comparaison directe lors de compétitions de sélection internationales et/ou de championnats suisses ;
- Evolution croissante de la performance (forme ascendante) ;
- Prise en compte des athlètes qui ont déjà rempli les critères et qui ont été blessés pendant la phase de sélection.

Aucun·e athlète ne se sélectionne pour un championnat international :

Dans un tel cas exceptionnel, une sélection peut être décidée dans les conditions suivantes, afin de garantir que la Suisse soit présente de manière continue (sans interruption) aux championnats internationaux :

- Il s'agit d'athlètes qui se sont fait remarquer par leur potentiel considérable et leurs bonnes performances, ce qui est une condition pour satisfaire aux exigences internationales croissantes à l'avenir ;
- Cette dérogation s'applique exclusivement aux championnats européens.

Swiss Aquatics Diving

Pascal Julmy
Directeur sportif Diving

Christian Finger
Chef sport de performance & relève